



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ fle.e.mairie@outlook.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 14 - 2022

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTE BARREE

A CR N°14 « Allée de la Croix Bodin » POUR CAUSE DE TRAVAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FLÉE

- **VU** Le code de la sécurité intérieure notamment l'article L 131-1
- **VU** la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- **VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6
- **VU** le code de la route, et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R417.9, R 417.10, R 417.11 ;
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie juin 1977 modifié et septième partie – marques juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussée – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié)
- **VU** la demande présentée le 05 mai 2022 de l'entreprise SARL SAVATTIER ZA de la Prairie 72150 Le Grand Lucé concernant les travaux de branchement à l'assainissement collectif de l'entreprise Clôture BLOT-CHAUVIN 3 Allée de la Croix Bodin 72500 Flée du **CR N°14 « Allée de la Croix Bodin »** nécessitant la réalisation d'une tranchée et mise en place de tabouret pour eaux usées.
- **Considérant** les travaux de branchement à l'assainissement collectif de l'entreprise Clôture BLOT-CHAUVIN 3 Allée de la Croix Bodin 72500 Flée du **CR N°14 « Allée de la Croix Bodin »** nécessitant une intervention durant la période du 06 juin 2022 au 20 juin 2022, l'interdiction de circulation s'appliquera comme suit :
 - Du lundi 6 juin à 7H00 jusqu'au lundi 20 juin 18h00
- **Considérant** qu'il y a lieu d'interdire la circulation du **CR N°14 « Allée de la Croix Bodin »** dans un but de sécurité publique autour du chantier et sur son parcours.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Durant la période du 6 juin au 20 juin 2022 et en fonction des besoins, la circulation sur le **CR N°14 « Allée de la Croix Bodin »** sera interdite.

ARTICLE 2 La signalisation temporaire modifiant le stationnement et la circulation des véhicules et mis en place par les soins de l'entreprise SAVATTIER de façon très apparente, conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8 -ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents.

ARTICLE 3 Le bénéficiaire de l'autorisation doit souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation autorisée.

ARTICLE 4 La présente autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée, louée, ou prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

ARTICLE 5 Tout conducteur de véhicule est tenu de se conformer strictement à cette signalisation. Les contraventions au présent arrêté sont constatées par procès – verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 6 Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Flée

ARTICLE 7 Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 Cet arrêté sera transmis à : La Gendarmerie de Luceau, au Syndicat du val de Loir.

Fait le 06/05/2022

A Flée

Le Maire Monique GAULTIER

